

Délibération DEL-CC-2025-056

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 MARS 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (56) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (9) : Florence BAZZOLI pouvoir à Pierre MORIN, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Yannick CHARRIER pouvoir à Jean-François MOREAU, Rachel MERLET pouvoir à Sébastien GRELLIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Karine PIED pouvoir à Denis PRISSET, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (19) : Claire PAULIC, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Yannick CHARRIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 12-03-2025

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

TRANSPORTS

Transport solidaire : attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux structures porteuses

Vu la délibération DEL-CC-2018-030 du Conseil communautaire du 27 février 2018 relative à l'adoption du dispositif de transport solidaire et le conventionnement avec les associations locales partenaires ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-193 du Conseil communautaire du 25 septembre 2018 relative au dispositif de transport solidaire : approbation du règlement et des fiches de renseignement incluant les chartes d'usage, et modification de la convention avec les associations ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-047 du Conseil communautaire en date du 19 mars 2024 relative à l'attribution des subventions pour l'année 2024 au titre du dispositif de transport solidaire ;

Considérant les demandes de subvention des 6 structures porteuses reçues par courriers respectifs.

Lancé en 2018, le transport solidaire qui avait d'abord connu un développement important jusqu'au confinement de mars 2020, a depuis repris de manière hétérogène sur le territoire.

A compter de 2025, il est proposé une revalorisation de 0.10€ sur le calcul de base au vu de la population légale de 2021 (source INSEE) :

- un calcul sur la base de 0.35€/hab. (auparavant 0.25€/hab) sauf pour la commune de Bressuire centre puisque celle-ci est desservie par les lignes urbaines,
- un complément forfaitaire de 500 €,
- une prise en charge par la communauté d'agglomération des supports de communication (flyers, carnets de reçus, kakémono).

Ainsi, afin de soutenir financièrement les 6 structures associatives porteuses de l'action sur le territoire du Bocage Bressuirais, il est proposé de se prononcer sur les demandes de subventions 2025 dans la limite des crédits budgétaires fléchés sur cette action.

Structures porteuses	Attribué	Proposé
	2024	2025
Centre socioculturel Bressuire	3 637 €	4 775 €
Centre socioculturel du Cerizéen	4 305 €	5 480 €
Maison France Services (Centre socioculturel et CCAS) Nueil-Les-Aubiers	1 902 €	2 448 €
Centre socioculturel du Pays Mauléonais	3 474 €	4 720 €
Relais Familles de l'Argentonnais et ses 5 associations	2 060 €	2 628 €
Secours Catholique – délégation du Poitou (pour le Moncoutantais)	3 498 €	4 692 €
TOTAL	18 876 €	24 743 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- **valider l'attribution des montants de subventions aux structures porteuses tel que présenté dans le tableau ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 MARS 2025**

Notifié ou publié le **28 MARS 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

